

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 12 septembre 2022

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT

**Excusés** : MM. Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Jean-Pierre LUGARINI et Mathieu POTHERAT.

**M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.**

**Quorum** : 8

### **Ordre du Jour :**

- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Délégation du service public d'assainissement : choix du délégataire**
- **Adhésion de la Communauté de Communes Saône Beaujolais à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs**
- **Budget : Décisions modificatives**
- **Condition d'occupation du Domaine Public par Comptoir de Campagne**
- **Réflexion pour mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique**
- **Compte rendu des commissions**
- **Questions diverses**

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2022 est arrêté à l'unanimité.

- **Déclaration d'intention d'aliéner :**
  - Point retiré de l'ordre du jour – aucune DIA n'ayant été reçue
- **Délégation du service public d'assainissement : choix du délégataire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure de délégation du service public pour la gestion du service d'assainissement collectif de la commune de LANCIE, lancé depuis la délibération du 8 novembre 2021, est sur le point d'aboutir.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer en vertu de l'article L1411-7 du Code général des collectivités territoriales sur le choix du délégataire et le contrat de délégation.

Dans cette perspective, après avoir rappelé les différentes étapes de la procédure, ainsi que les principes généraux qui régissent le projet de contrat, il expose les caractéristiques de l'offre retenue et les motifs du choix soumis à l'approbation du Conseil Municipal et présente enfin, l'économie générale du contrat de délégation qui sera à signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société SUEZ (offre en variante) comme

déléataire pour la gestion du service public d'assainissement collectif de la commune de Lancié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et approuve le projet de contrat de délégation du service public d'assainissement collectif à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

■ **Adhésion de la Communauté de Communes Saône Beaujolais à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs**

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais a délibéré le 21 juillet 2022 pour adhérer à l'EPTB Saône et Doubs :

- au titre du socle commun (observatoires, études stratégiques, coordination de la Maîtrise d'Ouvrage) à l'échelle du bassin versant de la Saône,
- au titre de la compétence GEMAPI sur l'axe Saône - Doubs, correspondant au transfert des items 1° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

Or, en vertu de l'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion ne peut être actée par la Préfecture qu'avec l'accord des Conseils Municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Le Conseil Municipal approuve la demande d'adhésion de la CCSB à l'EPTB Saône Doubs.

■ **Budget : Décisions modificatives**

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires afin de tenir compte des nouvelles recettes/dépenses.

■ **Condition d'occupation du Domaine Public par Comptoir de Campagne**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Comptoir de Campagne d'être exonéré de loyer pour les mois restants à courir jusqu'à l'ouverture d'un nouveau commerce.

Les élus donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour rencontrer les responsables du Comptoir de Lancié et engager la discussion.

■ **Réflexion pour mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique**

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique destiné à réduire les consommations d'énergie, les élus décident que l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble de la commune du lundi au dimanche de 23h30 à 5h30.

**Compte-rendu des commissions :**

**Commission « Voirie et Vie associative »**

- Route des Bruyères : les travaux démarreront le 13 septembre par la stabilisation du bas-côté. Une quinzaine de jours plus tard, l'enrobé définitif pourra être réalisé.

**Commission « Bâtiments »**

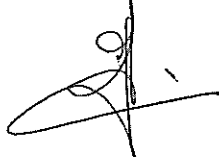
- Aménagement du Centre Village – construction OPAC : La commission et l'équipe de maîtrise d'œuvre poursuivent leur travail. Le dossier « Projet » devrait être réceptionné prochainement

- Ecole : quelques petits travaux de maintenance devraient être réalisés (volet garderie, mise en place d'un détecteur aux toilettes de la garderie)
- Espace Capella : un déshumidificateur a été acheté pour le local de stockage de la vaisselle. Des nouveaux contenants pour la vaisselle ont également été commandés.
- Les pieds pour les boîtes à livres ont été fabriqués, les boîtes pourront être posées prochainement, l'une à l'aire de loisirs, l'autre Place des Pasquiers.

**Commission « Vie scolaire / Fleurissement »**

- La rentrée s'est bien passée. Pas de changement dans le personnel municipal.
- Des porte-manteaux ont été commandés.

Le secrétaire,  
Gilles ASSANT



Le Maire  
Jacky MENICHON.

